

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 29 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DDCT 52 - DJS - DFPE - DAC Subventions (76 800 euros) et avenant à la convention avec l'association PLUS LOIN pour des actions menées en direction des jeunes et des familles des quartiers des Portes du 20^e.

**M^{me} Colombe BROSSEL, M. Jean-François MARTINS,
M^{me} Pauline VÉRON, M. Bruno JULLIARD et M^{me} Dominique VERSINI, rapporteurs**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Contrat de ville voté le 16 mars 2015 ;

Vu la Convention triennale avec l'association Plus Loin votée le 29 juin 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Plus Loin, 4, rue Paul Jean Toulet (20^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement, en date du 13 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 3^e Commission, Monsieur Jean-François MARTINS, Madame Pauline VERON, au nom de la 7^e Commission, Monsieur Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission, et Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant global de 76 800 euros au titre de l'exercice 2016 est attribuée à l'association PLUS LOIN (13486) 4, rue Paul Jean Toulet (20^e).

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention triennale correspondant aux projets subventionnés.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée :

Sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires :

Pour 16 500 euros au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne VF15001 « Provision pour subventions aux associations oeuvrant pour le développement des quartiers » du budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Paris.

Sur les crédits de la Direction de la Jeunesse et des Sports :

Pour 10 000 euros au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 « Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2016.

Pour 41 300 euros au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF 88001 « Provision pour subventions de fonctionnement au titre du sport de proximité » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016.

Sur les crédits de la Direction des Familles et de la Petite Enfance :

Pour 3 000 euros au chapitre 65, nature 6574, rubrique 60, ligne VF30001 du budget de fonctionnement de l'année 2016 de la Ville de Paris.

Sur les crédits de la Direction des Affaires Culturelles :

Pour 6 000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO